

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC

Nombre de membres			
Nombre de membres	Présents	Pouvants	Absents
15	14	/	1

Date de la convocation
13 avril 2026

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt six
et le vingt mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHER, 1^{er} adjoint .

Présents : CHAMAYOU P., ROCHER P., FOURY D., JASKIC E., NARCE D., ROUSSEL S., PIGEON A. ; VIDAL F., BONCOMPAIN C., MARTEL C., MARTEL D., OUDIN A., BRUNETON M., VEROT V.,

Absents : CHABIDON D.,

N° 27042026006

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget 06203 de la commune de Chaspuzac et constatant que le CFU présente :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET RESEAU CHALEUR 06203

un excédent de fonctionnement de clôture de	0.00 €	un déficit de fonctionnement de clôture de	101 555.83 €
---	--------	--	--------------

Décide d'affecter le résultat comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (prévu au budget – C/023)	
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
● exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0.00 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
● affectation du déficit de fonctionnement reporté (report à nouveau crédateur) (ligne 002)	101 555.83 €

Vote

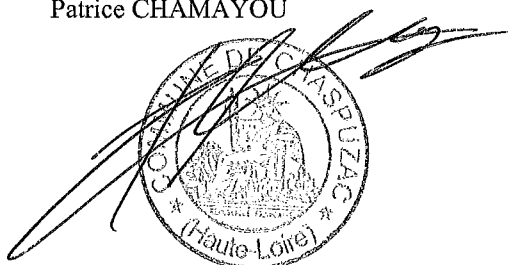
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 27 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Patrice CHAMAYOU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le 28 avril 2026

et publication ou notification

Du 28 avril 2026

AR Prefecture

043-214300626-20260427-27042026006-DE
Reçu le 28/04/2026